



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4149

Projet de restauration du tableau de l'église Saint-Nizier « Saint Irénée » par Antoine Jean GROS (1813), classé Monument Historique et demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4149 - PROJET DE RESTAURATION DU TABLEAU DE L'EGLISE SAINT-NIZIER « SAINT IRENEE » PAR ANTOINE JEAN GROS (1813), CLASSE MONUMENT HISTORIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2016/2642 en date du 16/12/2016, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « œuvres d'art Acquisition/restauration 2017-2020 » n° 60047527, AP 2016-1, programme 00005.

La Ville de Lyon, propriétaire de 27 églises et d'un temple -12 de ces édifices étant protégés au titre des Monuments historiques- est riche d'une importante collection de tableaux de haute tenue artistique qui participe à la valeur culturelle du patrimoine lyonnais.

Ainsi, le tableau « Saint-Irénée » de l'Eglise Saint-Nizier a été réalisé en 1813 et classé au titre des Monuments Historiques. Commandé à l'époque à l'atelier Antoine Jean Gros par le Chanoine Besson, curé de la paroisse, cette œuvre faisait partie d'une série de sept tableaux dont, à ce jour, ne subsistent que les trois tableaux actuellement exposés dans l'église Saint-Nizier, à savoir :

- dans le transept nord : le tableau représentant saint Nizier, remarquablement restauré en 2010, à l'initiative de la Ville de Lyon,
- et sur le mur ouest, de part et d'autre du grand orgue, au-dessus des tambours des porches latéraux, les tableaux représentant saint Mathieu et saint Irénée, très encrassés.

La Ville de Lyon souhaite restaurer ce tableau, pour un montant estimé environ à 25 000 €TTC.

L'association « Les Amis de l'église Saint-Nizier » s'est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation et la valorisation du patrimoine de l'église Saint-Nizier. L'association a lancé, avec l'appui de la Fondation Saint-Irénée, une souscription ayant permis de réunir une partie des fonds nécessaires et qu'elle propose de verser à la Ville de Lyon. Une convention entre la Ville de Lyon et l'association « les Amis de l'Eglise Saint-Nizier » sera ainsi présentée au prochain Conseil Municipal.

Enfin, la Direction Régionales des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques sera sollicitée pour une subvention.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

## **DELIBERE**

1. Monsieur le Maire est autorisé à demander une subvention auprès de la DRAC pour la restauration du tableau « Saint-Irénée » de l'Eglise Saint-Nizier.

2. la dépense en résultant, sera financée à partir des crédits inscrits, programme 00005, AP N°2016-1, opération 60047527 et sera imputée sur la nature comptable 2316, fonction 30, ligne de crédit 89245.

3. Les recettes seront imputées sur les natures 1321 et 1328, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND